

Séances : lettre datée du 22 septembre 2009 adressée par la représentante du Brésil

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
6192 ^c 25 septembre 2009			Article 37 Brésil (Ministre des affaires étrangères)	Brésil	

Asie

20. La situation au Timor-Leste

Vue d'ensemble

En 2008 et 2009, le Conseil de sécurité a tenu neuf séances concernant la situation au Timor-Leste, dont une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents³¹², et a adopté deux résolutions et deux déclarations du Président. Au cours des séances, le Conseil a examiné le rôle et les fonctions de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique dans le pays et la réaction aux tentatives d'assassinat perpétrées contre le Président et le Premier Ministre.

D'autre part, le Conseil a prorogé à deux reprises le mandat de la MINUT, pour des périodes d'un an³¹³.

11 février 2008 : déclaration du Président concernant les tentatives d'assassinat perpétrées contre le Président et le Premier Ministre

Dans une déclaration du Président datée du 11 février 2008³¹⁴, le Conseil a condamné de la façon la plus énergique l'attentat contre le Président du Timor, José Ramos-Horta, et l'attentat contre le convoi du Premier Ministre, Kay Rala Xanana Gusmão, le 11 février 2008, et a souligné qu'ils constituaient des agressions contre les institutions légitimes du Timor-Leste. Le Conseil a, entre autres, demandé au Gouvernement du Timor-Leste de traduire en justice les responsables de cet acte odieux et exhorté toutes les parties du Timor-Leste à coopérer activement avec les

autorités à cet égard et à régler tout différend par des moyens politiques et pacifiques, dans le cadre des institutions démocratiques du Timor-Leste.

Du 21 février au 19 août 2008 : exposés et déclaration du Président concernant la réaction aux tentatives d'assassinat

Le 21 février 2008, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix qui a présenté le troisième rapport du Secrétaire général sur la MINUT³¹⁵. Il a informé les membres du Conseil que depuis les tentatives d'assassinat, la situation en matière de sécurité était restée calme; le Président Ramos-Horta, bien qu'encore hospitalisé, était dans un état stable et les médecins espéraient qu'il guérirait complètement. Il a dit que le Parlement avait prorogé de 10 jours l'état de siège de 48 heures, qui imposait un couvre-feu et l'interdiction de manifestations publiques. Des mécanismes avaient été mis en place pour renforcer la coordination entre la MINUT, les forces de sécurité internationales et la police et l'armée du Timor-Leste. Il était rassurant d'observer que, suite aux événements du 11 février, le Gouvernement timorais, le Parlement et tous les partis politiques, y compris ceux de l'opposition, les institutions chargées de la sécurité ainsi que l'ensemble de la population avaient réagi avec calme et retenue, dans le plein respect de la Constitution et de l'état de droit. Si les attaques soulevaient de sérieuses questions concernant la sécurité, l'évolution de la situation au cours des 10 jours suivants avait souligné qu'il importait que la MINUT, en collaboration avec les Timorais, poursuive son action dans les quatre domaines prioritaires

³¹² 6129^e séance, tenue le 27 mai 2009.

³¹³ Résolutions 1802 (2008) et 1867 (2009). Pour plus d'informations, voir partie X, sect. I, concernant la MINUT.

³¹⁴ S/PRST/2008/5.

³¹⁵ S/2008/26.

soulignés dans le rapport du Secrétaire général, à savoir l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit, le développement économique et social et la promotion d'une culture de la gouvernance démocratique. Il y avait eu des progrès dans le développement de mécanismes propres à promouvoir le dialogue entre le Gouvernement, l'opposition et la société civile. Le Secrétaire général adjoint a fait ensuite le point sur l'action menée par la Mission, notamment pour développer les capacités de la police nationale du Timor-Leste et lui transférer progressivement la responsabilité des opérations de police, et sur d'autres efforts visant à renforcer l'état de droit. Il a également appelé l'attention sur les défis humanitaires et les problèmes de développement, en insistant sur ceux qui concernaient les personnes déplacées³¹⁶.

Le représentant du Timor-Leste a déclaré qu'à la suite des attentats manqués, le Gouvernement avait pris les mesures nécessaires pour en appréhender les auteurs et les traduire en justice, dans le strict respect de la Constitution et des lois du pays. Il a affirmé que le Gouvernement était pleinement déterminé à respecter les normes des droits de l'homme les plus élevées dans les efforts qu'il entreprenait pour résoudre la situation. Il s'est déclaré favorable à une présence continue des Nations Unies, tout en remarquant qu'il fallait éviter de paraître trop dépendre de la communauté internationale. Il a également convenu que les dirigeants timorais devaient mettre de côté leurs divergences politiques et s'atteler à résoudre les nombreux problèmes auxquels le pays était confronté, notamment en ce qui concernait les personnes déplacées et les pétitionnaires³¹⁷.

Tous les intervenants ont réaffirmé leur condamnation des attaques perpétrées le 11 février contre le Président Ramos-Horta et le Premier Ministre Gusmão. Plusieurs délégations ont salué la réaction rapide des États voisins, notamment l'assistance militaire et médicale rapidement déployée par l'Australie. D'autre part, des intervenants ont reconnu que, malgré l'évolution positive de la situation, dont témoignaient les élections, la formation du gouvernement et l'amélioration des conditions de sécurité, ces attentats soulignaient la fragilité persistante de la situation au Timor-Leste. Cependant,

la majorité des intervenants ont rendu hommage aux dirigeants politiques et au peuple timorais pour la manière dont ils avaient réagi à ces attaques, en se montrant mesurés et en veillant à préserver le calme. Ils ont souligné qu'il était essentiel de maintenir le dialogue entre les factions politiques timoraises pour aboutir à la réconciliation nationale et permettre aux parties de régler les questions en suspens, notamment les questions concernant les personnes déplacées. Bon nombre d'orateurs ont réaffirmé qu'il importait de faire progresser la réforme du secteur de la sécurité, et particulièrement la reconstitution de la force de police.

Le 19 août 2008, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUT, qui a présenté le quatrième rapport du Secrétaire général³¹⁸. Il a noté que le Gouvernement avait continué d'avancer dans le règlement des problèmes prioritaires qui résultaient de la crise de 2006. Le 14 juillet, les pétitionnaires des anciennes forces armées avaient commencé à recevoir leurs paiements et à rentrer chez eux et, à compter du 1^{er} août, tous les pétitionnaires avaient quitté le camp d'Aitarak Laran à Dili. Il y avait eu aussi quelques progrès concernant le retour de personnes déplacées et dans l'analyse du secteur de la sécurité. D'autre part, le Représentant spécial a indiqué qu'après les événements du 11 février, le Gouvernement avait choisi un modèle de sécurité armée-police, au sein duquel un commandement commun avait assumé provisoirement des responsabilités internes en matière de sécurité, en particulier dans certaines régions du pays où se trouvaient des fugitifs. Certes, une telle approche avait contribué utilement à la reddition des fugitifs mais elle avait suscité des préoccupations quant aux abus commis par ces forces, en particulier les forces militaires. Le Gouvernement souhaitait voir les forces de la police nationale du Timor-Leste reprendre la responsabilité du maintien de l'ordre au début de l'année suivante, mais le Représentant spécial était fermement convaincu qu'un calendrier souple pour ce processus, auquel s'ajouterait le respect strict de critères mutuellement acceptés, était essentiel pour le succès à long terme de cette entreprise. En conclusion, il a donné un aperçu des autres efforts faits par la MINUT et le Gouvernement pour promouvoir l'état de

³¹⁸ S/2008/501.

³¹⁶ S/PV.5843, p. 2-7.

³¹⁷ Ibid., p. 7-9.

droit, la protection des droits de l'homme et les questions de développement³¹⁹.

Le représentant du Timor-Leste a fait observer que le commandement commun de la police et de l'armée, qui avait été créé en réaction aux attentats, avait mené l'opération sans violence notable et avec un niveau de coopération institutionnelle qui témoignait des progrès accomplis dans l'édification des deux institutions. Prenant acte des 44 cas de violations qui auraient été commises là où le commandement commun avait mené des opérations, il a assuré que le Gouvernement était déterminé à établir les responsabilités dans ces affaires et à prendre des mesures disciplinaires et correctives pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir. Il a dit espérer que toute discussion sur le désengagement de la police des Nations Unies ne serait pas liée à la reprise par la police nationale de ses responsabilités en matière de maintien de l'ordre et qu'une présence solide de la police des Nations Unies serait maintenue pendant le mandat actuel de la MINUT et au-delà³²⁰.

Des intervenants ont salué l'évolution positive de la situation au Timor-Leste, tout en soulignant la nécessité de progresser plus avant dans les réformes du secteur de la sécurité et dans la voie de la réconciliation politique. Plusieurs intervenants se sont dits inquiets devant les écarts de conduite de certains éléments de l'armée et de la police, en particulier pendant la période d'activités sous le commandement commun; ils ont souligné que, l'état d'urgence ayant maintenant pris fin, tous les membres de la police nationale devaient rendre compte au chef de la police civile de la MINUT et qu'il revenait au Gouvernement de faire une distinction claire entre le rôle des forces armées et celui des institutions de maintien de l'ordre.

À la 5959^e séance, tenue le même jour, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil³²¹, dans laquelle celui-ci a félicité les dirigeants politiques et les institutions du Timor-Leste d'avoir réagi fermement et de façon responsable aux événements du 11 février 2008, dans le respect de la légalité constitutionnelle du pays. Le Conseil a reconnu que si l'état de sécurité d'ensemble s'était amélioré dans le pays depuis les événements de mai-juin 2006, la situation politique, sociale, humanitaire et de sécurité y

demeurait précaire, et a réaffirmé qu'il importait de revoir et de réformer le secteur de la sécurité et de poursuivre les efforts tendant à asseoir les principes de responsabilité et de justice.

19 février 2009 : exposés du Secrétaire général et du Président du Timor-Leste

Le 19 février 2009, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général et du Président du Timor-Leste. Le Secrétaire général a déclaré que vers la fin de 2008, des progrès remarquables avaient été accomplis en réglant les problèmes résiduels de la crise de 2006. Les pétitionnaires avaient conclu un accord avec le Gouvernement et la grande majorité de personnes déplacées était rentrée dans leur communauté sans incident. Le pays pouvait donc enfin consacrer toute son attention à la tâche essentielle consistant à poser des fondations solides et durables qui étaient indispensables pour une stabilité à long terme. Le Secrétaire général a rappelé qu'une des principales priorités au cours de l'année à venir était le développement du secteur de la sécurité et qu'une étape importante dans ce domaine serait la reprise progressive de la direction du maintien de l'ordre par la police nationale. Il a indiqué que dans son rapport le plus récent, figuraient un ensemble de critères permettant de mesurer les progrès accomplis par la MINUT dans le cadre de son mandat, tout en soulignant qu'un certain nombre de questions fondamentales exigeraient une attention soutenue et à long terme allant bien au-delà de la durée du mandat de la Mission³²².

Le Président du Timor-Leste a annoncé au Conseil que le Timor-Leste était désormais en paix : la sécurité s'était améliorée de manière spectaculaire et l'économie affichait une croissance réelle de plus de 10% à la fin de 2008. Il a présenté dans son exposé les grandes lignes du budget et des plans de développement économique prévus pour les quelques années à venir, y compris une réforme du secteur agricole pour stimuler la production alimentaire. Il a signalé que 58 camps sur les 60 qui avaient été ouverts en 2006-2007 étaient désormais fermés, la clôture du reste étant prévue au cours des premiers mois de 2009. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, il a estimé que, même si le taux de pauvreté avait récemment augmenté, le Timor-Leste était en bonne voie de réaliser les objectifs du Millénaire pour le

³¹⁹ S/PV.5958, p. 2-4.

³²⁰ Ibid., p. 4-7.

³²¹ S/PRST/2008/29.

³²² S/PV.6085, p. 2-3.

développement à l'horizon de 2015. Soulignant que la réforme du secteur de la sécurité restait la priorité de sa présidence, il a résumé les améliorations apportées dans les secteurs de la police, de l'armée et de la justice. En conclusion, il a souligné l'importance de l'aide de l'ONU, en soulignant que la population timoraise approuvait la MINUT à 75 % et qu'elle était dans l'ensemble satisfaite du fonctionnement du Gouvernement, de la police et d'autres institutions, ce qui était un retournement majeur par rapport à 2006³²³.

Des intervenants ont salué les progrès faits au Timor-Leste à la suite des attentats du 11 février 2008, en particulier la gestion judicieuse par le Gouvernement des conséquences de la crise de 2006, qui avait abouti à la réinsertion des pétitionnaires dans la vie civile et au retour d'une majorité de personnes déplacées. Ils ont cependant reconnu que la jeune nation avait encore de nombreux défis à relever et ils ont concentré leurs observations respectives sur la réforme du secteur de la sécurité, la réforme judiciaire et le développement socioéconomique. À cet égard, ils ont salué la stratégie à moyen terme figurant dans le rapport du Secrétaire général et ont noté que le Gouvernement avait accepté les critères de référence y inclus. La plupart des intervenants ont convenu qu'il fallait une aide internationale sur le long terme pour que le Timor-Leste soit en mesure de relever avec efficacité les nombreux défis qui l'attendaient et se sont félicités de la nouvelle prorogation de la MINUT.

23 octobre 2009 : exposé du Représentant spécial du Secrétaire général

Le 23 octobre 2009, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial qui a présenté le sixième rapport du Secrétaire général sur le Timor-Leste³²⁴. L'intervenant a rendu compte de plusieurs événements importants survenus depuis le dernier rapport, dont l'adoption d'un budget national et l'organisation avec succès des élections aux collectivités locales, preuve que le Gouvernement était désormais capable d'organiser lui-même des élections. Le Représentant spécial a donné également une vue d'ensemble des activités récentes de la Mission concernant la justice transitionnelle, le transfert en cours de la responsabilité du maintien de l'ordre à la

Police nationale du Timor-Leste et autres activités renforçant l'état de droit³²⁵.

Le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste a fait remarquer que la démocratie timoraise avait été mise à l'épreuve au Parlement, à la suite d'une motion de censure présentée contre le Gouvernement parce qu'il avait décidé de libérer un ancien membre de la milice. À la suite d'un débat télévisé fort animé, la motion avait été rejetée par une forte majorité et l'ancien milicien, au lieu d'être libéré, avait été transféré à l'ambassade puisqu'il était citoyen indonésien. Exposant les progrès faits par son pays pour remédier aux problèmes issus de la crise de 2006, le Vice-Premier Ministre a signalé la fermeture de tous les camps de personnes déplacées, la réintégration de ces personnes et la reconstruction de maisons, ainsi que le passage à une deuxième étape prévoyant de fournir une aide en compensation des biens et avoirs détruits. Passant en revue les résultats obtenus dans la réforme du secteur de la sécurité et le développement socioéconomique, il a déclaré que si le Timor-Leste réorientait ses priorités pour passer désormais des conflits au développement, il continuerait d'avoir besoin de la présence et de l'appui de l'Organisation des Nations Unies jusqu'en 2012³²⁶.

Les intervenants ont applaudi à l'unanimité les progrès réalisés au Timor-Leste depuis la crise de 2006, plusieurs délégations se félicitant de la célébration pacifique du dixième anniversaire de la consultation populaire qui avait ouvert la voie à l'indépendance le 30 août. Bon nombre d'orateurs ont relevé les progrès faits en matière de gouvernance démocratique, notamment les mesures de lutte contre la corruption, et ont salué le déroulement pacifique et démocratique des élections locales du 9 octobre. D'autres ont approuvé le recentrage des priorités de la prévention des conflits vers un programme de développement global, encore que certains aient rappelé que la pauvreté et le chômage demeuraient des facteurs de déstabilisation auxquels le Gouvernement devait s'attaquer. D'autre part, plusieurs délégations ont été heureuses de voir que la situation en matière de sécurité restait calme et ont noté avec satisfaction les progrès faits au niveau de la fermeture des camps de personnes déplacées et de la réintégration des pétitionnaires. La plupart des orateurs ont également

³²³ Ibid., p. 3-8.

³²⁴ S/2009/504.

³²⁵ S/PV.6205, p. 2-5.

³²⁶ Ibid., p. 5-8.

examiné les progrès réalisés dans les quatre composantes du mandat de la Mission (gouvernance démocratique, développement socioéconomique, réforme du secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit) et ont pointé divers domaines où des progrès étaient encore à faire. S'agissant notamment de

la réforme du secteur de la sécurité, la majorité des intervenants ont salué le transfert de la responsabilité du maintien de l'ordre de la MINUT à la Police nationale du Timor-Leste dans trois districts et ont dit espérer voir d'autres transferts dans un avenir proche.

Séances : la situation au Timor-Leste

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstention)</i>
5833° 11 février 2008					S/PRST/2008/5
5843° 21 février 2008	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2008/26)		Article 37 8 États Membres ^a Article 39 Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	
5844° 25 février 2008	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2008/26)	Projet de résolution présenté par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et l'Afrique du Sud (S/2008/124)	Article 37 Australie, Nouvelle-Zélande, Portugal, Timor-Leste		Résolution 1802 (2008) 15-0-0
5958° 19 août 2008	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2008/501)		Article 37 8 États Membres ^b Article 39 Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUT	Toutes les personnes invitées	
5959° 19 août 2008	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2008/501)		Article 37 Timor-Leste		S/PRST/2008/29
6085° 19 février 2009	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2009/72)		Article 37 15 États Membres ^c	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées	
6086° 26 février 2009	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2009/72)	Projet de résolution présenté par 9 États Membres ^d (S/2009/111)	Article 37 Australie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Portugal		Résolution 1867 (2009) 15-0-0

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstention)</i>
6205° 23 octobre 2009	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2009/504)		Article 37 9 États Membres ^e Article 39 Représentant spécial du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	

^a Australie, Brésil, Japon, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Slovénie et Timor-Leste.

^b Australie, Brésil, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal et Timor-Leste (Ministre des affaires étrangères).

^c Afrique du Sud, Australie, Brésil, Cuba, Indonésie, Irlande, Italie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Portugal, République tchèque, Thaïlande et Timor-Leste (Président).

^d Australie, États-Unis, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Portugal, Royaume-Uni et Turquie.

^e Afrique du Sud, Australie, Brésil, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Suède (au nom de l'Union européenne), Thaïlande (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et Timor-Leste (Vice-Premier Ministre).

21. La situation en Afghanistan

Vue d'ensemble

Au cours de la période 2008-2009, le Conseil de sécurité a tenu 14 séances concernant la situation en Afghanistan et a adopté cinq résolutions et trois déclarations du Président. Lors des séances, le Conseil a examiné les travaux et le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) autorisée par les Nations Unies ainsi que l'élection présidentielle en Afghanistan, la coordination internationale et les défis que doit relever l'Afghanistan, notamment l'insurrection des Taliban.

Le Conseil a prorogé à deux reprises le mandat de la MANUA pour des périodes d'un an³²⁷. Il a aussi prorogé par deux fois, pour des périodes d'un an, l'autorisation de la FIAS en vertu du Chapitre VII de la Charte, y compris l'autorisation pour les États Membres y participant de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de son mandat³²⁸.

Le Conseil s'est rendu en mission en Afghanistan du 21 au 28 novembre 2008³²⁹.

Du 12 mars 2008 au 23 mars 2009 : prorogation du mandat de la MANUA

Le 12 mars 2008, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui a présenté le rapport du Secrétaire général en évoquant les défis que l'Afghanistan devait relever. Il a dit que le monde faisait face à une insurrection qui s'était avérée plus robuste qu'on ne s'y attendait, alors que les institutions gouvernementales afghanes restaient fragiles et exposées à la corruption. Une vaste économie illégale de la drogue se développait sur la fragilité de l'autorité de l'État et avait facilité l'insurrection et miné l'État. Enfin, l'environnement régional était complexe et des intérêts nationaux étaient quelquefois poursuivis aux dépens des efforts pour soutenir de façon coordonnée la stabilité en Afghanistan. S'agissant de la MANUA, le Secrétaire général adjoint a rappelé que le mandat actuel était le résultat de négociations menées à la fin de 2005 avec le Gouvernement afghan et des partenaires clés et qu'il était encore suffisamment large pour atteindre les objectifs fixés. Mais, compte tenu de l'évolution de la situation, même si la MANUA n'avait pas besoin de pouvoirs supplémentaires, son mandat devait être plus « ciblé ». Les six domaines prioritaires proposés étaient les suivants : a) la coordination de l'aide internationale; b) les relations entre la MANUA et l'ISAF; c) les prochaines élections; d) le dialogue politique; e) le renforcement de la gouvernance,

³²⁷ Résolutions 1806 (2008) et 1868 (2009). Pour plus d'informations, voir partie X, sect. II, concernant le mandat de la MANUA.

³²⁸ Résolutions 1833 (2008) et 1890 (2009). Pour plus d'informations, voir partie VII, sect. IV, concernant l'Article 42 de la Charte.

³²⁹ Pour plus d'informations, voir la présente partie, sect. 40, concernant les missions du Conseil de sécurité.